



## FORMATION RECYCLAGE AMIANTE ENCADREMENT TECHNIQUE SS4

<b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b>	Être capable d'identifier le risque amiante, les exigences des réglementations travail, santé publique, environnement et transport, les documents exigibles lors de toute intervention, la démarche de prévention des risques, les principes de ventilation, les situations d'urgence et organiser leur gestion, d'établir et de transmettre le mode opératoire, de détecter et d'évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération, de choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques, de définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations, de consulter et mobiliser tous les acteurs, de mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques, et de faire appliquer les procédures opératoires.
<b>PUBLIC CONCERNE</b>	Entreprises dans lesquelles les travailleurs sont exposés ou susceptibles d'être exposés à l'amiante.
<b>PRE-REQUIS</b>	Apprenants : être âgé de 18 ans ou plus, maîtriser la langue française à l'écrit et à l'oral. Visite médicale préalable à la formation.
<b>MODALITES D'ORGANISATION : EFFECTIF DUREE DE LA FORMATION DELAI D'ACCES</b>	Effectif : 4 à 10 participants Durée : 7 heures, soit 1 jour, 08H.30 - 12H.00 et 13H.30 - 17H.00 Délai d'accès : 24 heures minimum
<b>LIEU DE FORMATION</b>	<b>MAGER PRO</b> – 1 Impasse du Marraud – Barberey-Saint-Sulpice (en inter) <b>MAGER PRO</b> – 6 rue Rieg – ZI Farman – 51100 REIMS (en inter) ou Chez le Client (en intra)
<b>MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES</b>	Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations) Un livret de formation pour chaque stagiaire
<b>PROFIL DU/DES FORMATEUR(S)</b>	Tous nos formateurs maîtrisent les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations. Le formateur est désigné en fonction des plannings.
<b>MOYENS TECHNIQUES</b>	Salle, livret relatif à la catégorie ou à la formation
<b>MODALITES D'EVALUATION</b>	<b>PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL SUR LA BASE DES PRINCIPES DE PRÉVENTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage des pratiques avec l'équipe de travail</li> <li>• Opérateur : source de propositions, pistes d'amélioration</li> </ul> <b>ÉVALUATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Théorique : QCM et/ou un questionnaire à réponses courtes</li> <li>• Pratique : analyse d'une situation concrète</li> </ul> <b>ATTESTATION DE FORMATION</b> Valable 3 ans
<b>TARIF</b>	Nous consulter
<b>ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES</b>	Les personnes en situation de handicap souhaitant suivre cette formation, sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.
<b>CONTACT</b>	Service administratif : 03.25.73.58.85

**CONTENU DE LA  
FORMATION****MODULE 1 : IDENTIFIER LE DANGER AMIANTE**

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes
- Effet synergique du tabagisme
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

**MODULE 2 : IDENTIFIER LE RISQUE AMIANTE**

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérigènes
- Effet synergique du tabagisme
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Régions comportant des terrains amiantifères
- Produits ou procédés de substitution à l'amiante

**MODULE 3 : IDENTIFIER LES EXIGENCES DE LA RÉGLEMENTATION « TRAVAIL »**

- Interdiction de l'amiante
- Prévention du risque amiante et des autres risques afférent aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, chimiques, coactivité...)
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs
- Formation obligatoire à la sécurité du personnel au poste de travail, les formations spécifiques amiante
- Droits individuels et collectifs des salariés : droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- Consultation des représentants du personnel et du médecin du travail
- Prérogatives de l'inspection du travail
- Sanctions pénales encourues par l'employeur en cas d'infraction à ses obligations de prévention des risques, santé et sécurité vis-à-vis des travailleurs

**MODULE 4 : IDENTIFIER LES EXIGENCES DE LA RÉGLEMENTATION « SANTÉ PUBLIQUE »**

- Exigences liées à l'exposition à l'amiante de la population, notamment les obligations des propriétaires d'immeubles bâtis concernant la recherche de flocage, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante, ainsi que la limite de ces repérages
- Obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes
- Obligations des armateurs de navires français concernant la recherche de flocages, calorifugeages et faux-plafonds contenant de l'amiante

**MODULE 5 : IDENTIFIER LES EXIGENCES DES  
RÉGLEMENTATIONS « ENVIRONNEMENT » ET « TRANSPORT »**

- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés

**MODULE 6 : IDENTIFIER LES DOCUMENTS EXIGIBLES LORS DE TOUTE  
INTERVENTION**

- Documents exigibles sur des immeubles bâtis (rapports de repérages exhaustifs, diagnostics réalisés suivant les exigences de la norme NF X 46-020 « Repérage amiante – Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie »)
- Documents exigibles lors de toute intervention sur des navires
- Analyse critique de l'ensemble de ces documents et utilisation pour l'évaluation des risques

**MODULE 7 : ÉTABLIR ET TRANSMETTRE LE MODE OPÉRATOIRE**

- Participation à la rédaction un plan de prévention, et participer à l'élaboration d'un PPSPS

- Transmission du mode opératoire à l'inspection du travail, l'OPPBT, les Carsat, le médecin du travail, CHSCT ou à défaut les délégués du personnel

#### **MODULE 8 : IDENTIFIER LA DÉMARCHÉ DE PRÉVENTION DES RISQUES**

- Bonnes pratiques de prévention et valeurs essentielles

#### **MODULE 9 : DÉTECTER ET ÉVALUER LES RISQUES QUELLE QUE SOIT LA SITUATION SPÉCIFIQUE À CHAQUE OPÉRATION**

- Modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Analyse critique d'un repérage de l'amiante pour évaluer les risques
- Analyse critique des documents et utilisation dans le cadre de l'évaluation des risques
- Connaissance selon les spécificités de l'activité exercée et des niveaux d'empoussièrement attendus
- Évaluation des niveaux d'empoussièrement et des niveaux d'exposition
- Évaluation exhaustive des risques de l'ensemble de l'intervention à partir des informations transmises

#### **MODULE 10 : CHOISIR LES MÉTHODES DE TRAVAIL ADAPTÉES AUX INTERVENTIONS SUR LES BASES DE L'ÉVALUATION DES RISQUES**

- Différentes méthodes garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Méthodes adaptées et spécifiques à l'activité exercée pour la préparation, la conduite et la restitution des chantiers
- Méthodes de contrôle en cours de chantier (notamment mesures d'exposition, étanchéité, rejets et atmosphère de la zone de travail, tunnel de décontamination)
- Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédures de contrôle de l'empoussièrement

#### **MODULE 11 : IDENTIFIER LES PRINCIPES DE LA VENTILATION**

- Confinements statique et dynamique
- Moyens techniques et matériels pour appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source

#### **MODULE 12 : DÉFINIR DES MODES OPÉRATOIRES, DES PROCÉDURES ET GARANTIR LA TRAÇABILITÉ DES OPÉRATIONS**

- Différentes procédures garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
- Suivi des expositions, procédures de décontamination du personnel et des équipements, consignes relatives aux conditions d'utilisation et de maintenance de ces équipements
- Choix, utilisation, maintenance, entretien des équipements de protection collective (confinement, tunnel, aspirateurs...)
- Choix, utilisation, maintenance et entretien des EPI adaptés
- Consignes relatives aux conditions d'utilisation, notamment d'entretien et de remplacement de ces équipements (MPC, EPI)
- Limites d'efficacité des EPI, facteurs de protection assignés, et durées de port, en tenant compte des critères externes (chaleur, humidité, pénibilité du travail ...)
- Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets
- Définition du mode opératoire s'intégrant selon les cas au plan de prévention ou au PPSPS
- Définition des différentes notices de postes

#### **MODULE 13 : IDENTIFIER LES SITUATIONS D'URGENCE ET ORGANISER LEUR GESTION**

- Repérage des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques : accidents, intoxications
- Définir et organiser la conduite à tenir dans ces situations

**MODULE 14 : CONSULTER ET MOBILISER TOUS LES ACTEURS**

- Acteurs internes et externes à l'entreprise : rôle et missions
- Enjeux et différents niveaux de décision : encadrement, DP ou CHSCT, médecin du travail

**MODULE 15 : METTRE EN ŒUVRE LES MESURES DE PRÉVENTION SUR LA BASE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES**

- Accepter ou refuser une intervention sur la base des résultats de l'analyse de la demande
- Définition des moyens organisationnels, techniques et humain (MPC, EPI...) nécessaires à l'intervention
- Organisation des formations obligatoires et des recyclages des salariés avant l'intervention, attestations de compétences valides
- Mise à disposition des moyens nécessaires (MPC, EPI...)
- Transmission à l'encadrement de chantier de l'information et du savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante

**MODULE 16 : FAIRE APPLIQUER LES PROCÉDURES OPÉRATOIRES**

- Transmission et vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires
- Vérification de l'application :
  - des consignes, des procédures et des modes opératoires établis
  - la conduite à tenir en cas de situations d'urgence

MAGER

maîtrise et  
gestion des  
RISQUES  
professionnels